

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 750

présenté par

M. Cinieri, M. Foulon, M. Jean-Pierre Vigier, M. Salen, Mme Boyer, M. Schneider,
Mme Louwagie, M. Fromion, M. Sermier, M. Vitel, Mme Dalloz et Mme Genevard

ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« ans »

insérer les mots :

« et six mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les experts de la petite enfance estiment que les enfants de deux ans ont des besoins spécifiques qui ne peuvent pas être pris en compte par l'école maternelle, notamment en raison des effectifs. Le manque de place en crèche ne saurait être réglé par une intégration trop précoce des enfants à l'école.